

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2022-064**SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE à Lucile VUILLERMOZ, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Louise GACHOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Éric MAUCORT

**Demande de Subvention « 5000 Terrains pour 2024 » :Réalisation d'un  
Padel à Chinon**

Le Chinon Tennis Club existe depuis soixante et une années. Il dispose d'un club house au sein de la bulle de tennis où on y trouve trois terrains couverts en terre battue ainsi que deux terrains extérieurs (également en terre battue) et un troisième en très mauvais état.

Dans le cadre du projet des **5000 terrains pour 2024**, la ville de Chinon, après une réflexion commune avec le Chinon Tennis Club souhaite proposer une nouvelle activité avec la création d'un terrain de Padel Tennis en lieu et place du terrain dégradé. Ce projet permettrait de redonner une dynamique et d'y apporter une nouvelle attractivité ; notamment vis-à-vis des jeunes publics (après 2 années de crise sanitaire) intéressés par des nouvelles pratiques. Ce terrain sera en accès libre tous les jours de la semaine de 8h à 10h et de 12h00 à la fin de soirée pour qu'il puisse y être utilisé par le plus grand nombre.

Le club de tennis pourra développer cette pratique avec son éducateur et en lien avec le service des sports de la ville (avec des cours, des animations (scolaires) et des séances de découverte/perfectionnement qui se dérouleraient en matinée sur les créneaux journaliers dédiés au club entre 10h00 et 12h00 d'autant qu'il y a une sous-représentation de ce type d'équipement au niveau local.

### **Budget prévisionnel**

Le coût de ce projet est évalué à 44 575 € hors taxe.

Subvention prévisionnelle de la Fédération Française de Tennis : 10 000 €

Subvention « 5000 terrains pour 2024 » : 25 660 € hors taxe.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain Padel ;
- **SOLLICITE** la subvention « 5000 terrains pour 2024 » d'un montant de 25 660 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire adjoint aux sports à signer au nom de la Ville tous les documents correspondants.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage